

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 20 janvier 2015, à 19h00

Présents :	Le maire	John Saywell
	Les conseillers	Robert D'Auzac Michel Perreault Claude Cadieux Sébastien Gros Daniel Gauthier
	Le directeur général	Jean-François Bertrand
Absente :	La conseillère	Louise Gorman

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la tenue de la consultation publique sur le projet de plan d'urbanisme et les projets de règlements y afférents et la constatation du quorum, la séance est ouverte à 21h28 par John Saywell, maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Jean-François Bertrand, directeur général, en est le secrétaire.

2015-01-12 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2015-01-13 Résolution – Adoption du règlement numéro RU-900-2014 intitulé Plan d'urbanisme

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale;

CONSIDÉRANT le projet de règlement d'urbanisme adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 octobre 2014;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 octobre 2014, en vue de l'adoption du règlement d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 20 janvier 2015 à 19h00;

Il est proposé par Michel Perreault et résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement numéro RU-900-2014 intitulé Plan d'urbanisme.

La version complète, telle qu'adoptée, du règlement numéro RU-900-2014 est datée du 20-01-2014 et est déposée au livre des règlements de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

2015-01-14 Résolution – Adoption du règlement numéro RU-901-2014 intitulé Règlements d'administration des règlements d'urbanisme

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale;

CONSIDÉRANT le projet de règlement d'administration des règlements d'urbanisme adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 octobre 2014;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 octobre 2014, en vue de l'adoption du règlement d'administration des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 20 janvier 2015 à 19h00;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement numéro RU-901-2014 intitulé Règlement d'administration des règlements d'urbanisme.

La version complète, telle qu'adoptée, du règlement numéro RU-901-2014 est datée du 20-01-2014 et est déposée au livre des règlements de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

2015-01-15 Résolution – Adoption du règlement numéro RU-902-2014 intitulé Règlement de zonage

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale;

CONSIDÉRANT le projet de règlement de zonage adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 octobre 2014;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 octobre 2014, en vue de l'adoption du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 20 janvier 2015 à 19h00;

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement numéro RU-902-2014 intitulé Règlement de zonage.

La version complète, telle qu'adoptée, du règlement numéro RU-902-2014 est datée du 20-01-2014 et est déposée au livre des règlements de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

2015-01-16 Résolution – Adoption du règlement numéro RU-903-2014 intitulé Règlement de lotissement

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale;

CONSIDÉRANT le projet de règlement de lotissement adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 octobre 2014;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 octobre 2014, en vue de l'adoption du règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 20 janvier 2015 à 19h00;

Il est proposé par Michel Perreault et résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement numéro RU-903-2014 intitulé Règlement de lotissement.

La version complète, telle qu'adoptée, du règlement numéro RU-903-2014 est datée du 20-01-2014 et est déposée au livre des règlements de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

**2015-01-17 Résolution – Adoption du règlement numéro RU-904-2014 intitulé
Règlement de construction**

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale;

CONSIDÉRANT le projet de règlement de construction adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 octobre 2014;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 octobre 2014, en vue de l'adoption du règlement de construction;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 20 janvier 2015 à 19h00;

Il est proposé par Robert d'Auzac et résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement numéro RU-904-2014 intitulé Règlement de construction.

La version complète, telle qu'adoptée, du règlement numéro RU-904-2014 est datée du 20-01-2014 et est déposée au livre des règlements de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

2015-01-18 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Robert d'Auzac et résolu que la présente séance soit levée à 21h35.

Adopté à l'unanimité

John Saywell
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier